

# Autorisation à la Conduite Interne en Sécurité

## - Engins de chantier Catégorie A à F

### Public Concerné

Tout personnel majeur (+ de 18 ans), reconnu APTE par la Médecine du Travail.

### Prérequis

- Lire et comprendre le Français.

### Objectifs

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des engins de chantier en vue de l'obtention de l'Autorisation Interne.

### Durée

- 2 jours soit 14 heures pour un groupe de 1 à 6 stagiaires

### Lieu de la Formation et Planification de date(s)

- Sur votre site (dans vos conditions réelles de travail) en Intra : date à votre convenance.
- La location éventuelle du matériel est à votre charge.

### Contenu de la Formation

- **Formation Théorique : 7h**
  - ✓ **Bilan des connaissances et/ou compétences en matière de :**
    - Réglementation et sécurité,
    - Comportement en situation d'utilisation d'engins de chantier.
  - ✓ **Les connaissances de base du code de la route :**
    - Identification et connaissance de la signalisation routière,
    - Connaissance des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières,
    - Règles particulières de circulation des engins de TP.
  - ✓ **Devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins de chantier :**
    - Réglementation relative à la conduite d'engins de chantier,
    - Risques liés à l'utilisation des engins et prévention,
    - Informations spécifiques aux chantiers,
    - Responsabilités et pénalités encourues.
  - ✓ **Technologie et connaissance de l'engin de chantier :**

- Les différents organes,
  - La préparation à la mise en route,
  - Les précautions lors de l'arrêt.
- ✓ Risques inhérents au fonctionnement de l'engin
  - ✓ Les règles de conduite
  - ✓ Etudes de cas et exposés sur les thèmes suivants :
    - Connaissance du chantier,
    - Pose canalisation (gaz, électricité, télécom, eau...),
    - Les travaux de démolition,
    - Le terrassement,
    - Levage élingage.
  - **Formation Pratique (7h):**
    - ✓ Rappel des connaissances mécaniques :
      - Moteur,
      - Organes principaux,
      - Système de transmission.
    - ✓ Prise en main :
      - Déplacement, recherche de gabarit, calage,
      - Préparations.
    - ✓ Utilisation
    - ✓ Prise de poste :
      - Vérifications des organes de sécurité,
      - Visibilité et installation au poste de conduite.
    - ✓ Circulation à vide :
      - Sur piste accidentée,
      - Sur piste avec obstacle,
      - Montée,
      - Descente.
    - 
    - ✓ Circulation en charge :
      - Sur piste accidentée,
      - Sur piste avec obstacle,
      - Montée,
      - Descente.
    - ✓ Transport de charges :
      - Charges longues,
      - Charges lourdes,
      - Charges mobiles (fluide),
      - Charges encombrantes (avec guidage).
    - ✓ Positionnement :
      - Sur stockage,
      - Sur aire d'évolution,
      - Chargement d'engin de transport.

- ✓ Optimisation de production :
  - Cycle de rendement,
  - Positionnement par rapport à l'engin de transport,
  - Positionnement par rapport au support de stockage.
  
- ✓ Fin de poste :
  - Stationnement sur parc,
  - Vérifications générales,
  - Etablissement des rapports,
  - Entretien journalier.

### Equipe Pédagogique - Qualification des Intervenants

- ✓ Formateurs en prévention des risques expérimentés sur ce thème.
- ✓ Responsable Pédagogique : LAKAL Bruno.

### Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés (films, transparents, ...)
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Un contrôle continu des connaissances est réalisé, tout au long du stage.

### Modalités de mise en œuvre

- Les stagiaires devront venir en formation en tenue de travail (avec leurs EPI : gants, chaussures de sécurité, casque si nécessaire).
- Il faut prévoir, hormis la salle de formation et son vidéo projecteur, des engins de chantier de catégorie A à F avec tous les documents et contrôle à jour, des charges à gerber, des véhicules de transport afin d'effectuer des chargements latéraux, un palettier, une charge longue et/ou déformable.

### Conditions de Délivrance de l'Autorisation

- Selon le Décret 98-1084 du 2 décembre 1998 : la délivrance de l'Autorisation de Conduite doit être faite suivant 3 critères :
  - l'Examen d'Aptitude réalisé par la Médecine du Travail,
  - un Contrôle des connaissances et du savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail,
  - un contrôle des connaissances des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

### Evaluation et Suivi

- Une évaluation est effectuée, tout le long de la session de formation, pour :
  - Répondre au décret du 2 décembre 1998

- Evaluer l'intégration des techniques, des outils et de la sécurité
- Délivrer une autorisation de conduite d'engins de chantier de catégorie F

## Sanction

- Attestation de Formation avec avis de réussite ou d'échec aux évaluations théoriques et pratiques.

L'employeur pourra, alors, délivrer ou non :

- L'autorisation interne de conduite d'engin de chantier catégorie A à F